

recensement
agricole
2010

Caves particulières

En Languedoc-Roussillon, les vignerons indépendants sont minoritaires en nombre (2 097) mais ils valorisent pourtant le quart des superficies régionales en vignes à raisin de cuve. Les vignerons indépendants sont présents sur tous les départements littoraux de la région. Ils ont bien résisté à la crise viticole entre 2000 et 2010 avec un effectif qui n'a reculé que de 3 %. Mobilisant en moyenne un peu plus de trois personnes en équivalent temps plein en 2010, ces exploitations sont de grande taille, en particulier dans l'Aude et le Gard. Elles sont pilotées par des chefs jeunes et revêtent souvent la forme de sociétés.

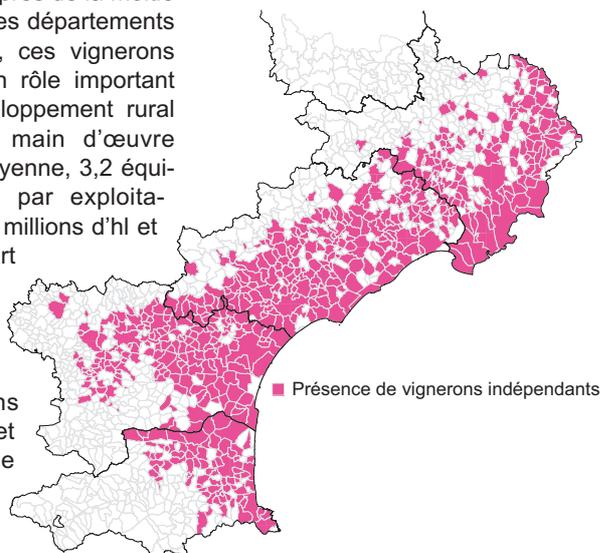
Leur production est orientée vers les AOP, tant pour ce qui concerne les superficies en vigne que pour les revendications demandées lors de la vinification. Si la vente directe constitue un tiers des débouchés des vignerons indépendants, c'est néanmoins la vente à des groupements de producteurs, au négoce et aux grossistes qui domine avec la moitié des quantités.

L'importance du secteur coopératif en Languedoc-Roussillon avec 9 exploitants sur 10 vinifiant tout ou partie de leur vendange en cave coopérative ne signifie pas pour autant que les caves particulières sont négligeables dans la région. En effet, si les exploitants dotés d'une cave particulière sont en nombre réduit (2 756 soit moins de 15 % des exploitations viticoles), du fait de leur taille, ils représentent plus du quart des volumes vinifiés (3,2 millions d'hl sur les 12 millions de 2010) et le tiers de la superficie en vigne à raisin de cuve (77 000 ha). La plupart d'entre eux (2 097 unités) vinifient exclusivement dans leur cave particulière et sont désignés vignerons indépendants dans la suite de l'étude.

Présents sur tous les départements littoraux de la région (et avec des sièges répartis dans près de la moitié des communes de ces départements voir carte ci-contre), ces vignerons indépendants ont un rôle important en matière de développement rural en mobilisant une main d'œuvre conséquente (en moyenne, 3,2 équivalents temps-plein par exploitation), en vinifiant 2,6 millions d'hl et en cultivant le quart des superficies régionales en vignes à raisin de cuve (59 000 ha).

Leurs exploitations sont plus grandes et ont moins souffert de l'hémorragie qui a frappé la viticulture régionale entre 2000 et 2010 : le nombre de

vignerons indépendants n'a reculé que de 3 % quand le nombre total de viticulteurs s'est effondré de 37,6 % sur la période. Et leur superficie en vignes à raisin de cuve n'a perdu que 4,8 % alors que la baisse globale sur la région dépasse les 20 %. La part des vignerons indépendants dans la vinification régionale a progressé de deux points en 10 ans, passant de 24 % à 26 % en 2010. En effet, les quantités vinifiées par les vignerons indépendants ne reculent que de 28 %, alors que les déclarations de récolte font état d'une baisse globale de 40 % sur la région. À noter : cette baisse sur les 10 années comporte des explications conjoncturelles (notamment en lien avec les météorologiques comparées de 2000 et 2010) en plus des explications structurelles (baisse des superficies en vigne).



■ Présence de vignerons indépendants

Des exploitations plutôt grandes et qui comptent économiquement

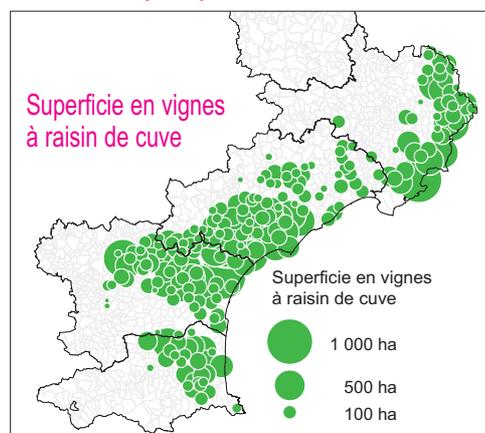
Les vignerons indépendants sont constitués à seulement 14 % d'exploitations de petite taille, les unités restantes étant, à parts à peu près égales, moyennes (44 %) ou grandes (42 %). Parmi ceux qui vinifient aussi bien en cave coopérative qu'en cave particulière, les petites exploitations sont encore moins nombreuses (7 % seulement) et ce sont les exploitations moyennes qui dominent (49 % du total). À l'opposé, les exploitations ne vinifiant qu'en cave coopérative restent majoritairement petites (50 % en 2010, 59 % en 2000). En moyenne, les vignerons indépendants valorisent 28 ha de vignes à raisin de cuve contre à peine 9,5 ha pour les coopérateurs purs. Ces valeurs sont très largement impactées par la présence d'unités atypiques du fait de leur taille très importante. En faisant abstraction du poids de ces très grosses exploitations et en se concentrant sur la médiane, un rapport de 1 à 4 apparaît entre les deux types de viticulteurs : la moitié des coopérateurs purs valorise plus de 5 ha de vignes à raisin de cuve alors que la moitié des vignerons indépendants valorise plus de 20 ha (tableau 2). La superficie en vignes à raisin de cuve, chez les vignerons indépendants, est valorisée en grande partie (76 %) par de grandes exploitations

(graphe 1). Chez les coopérateurs purs, la proportion équivalente tombe à 37 % et ce sont les exploitations de taille moyenne qui dominent (un peu plus de la moitié des surfaces).

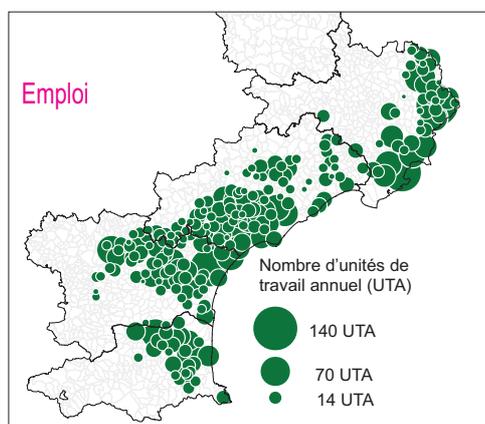
De véritables entreprises pilotées par des chefs plus jeunes...

Alors que le modèle patrimonial reste très largement dominant dans l'agriculture régionale, avec un poids important des exploitations individuelles, les vignerons indépendants revêtent plus souvent la forme juridique de personnes morales, telles que les EARL¹ ou les SCEA² (tableau 1). Cette caractéristique forte ne découle pas de la taille des exploitations agricoles dans la mesure où, aussi bien pour les moyennes que pour les grandes exploitations, la part de ces personnes morales est beaucoup plus élevée chez les vignerons indépendants que chez les coopérateurs. Plus du tiers des grandes exploitations sont des EARL chez les vignerons indépendants alors qu'elles ne sont que 10 % chez les coopérateurs. EARL et SCEA représentent près de 30 % des vignerons indépendants de taille moyenne contre à peine 6 % chez les coopérateurs purs. Près de la moitié (47 %) des vignerons indépendants ont entre 30 et 50 ans alors que la proportion équivalente n'est que de 36 % chez les coopérateurs purs.

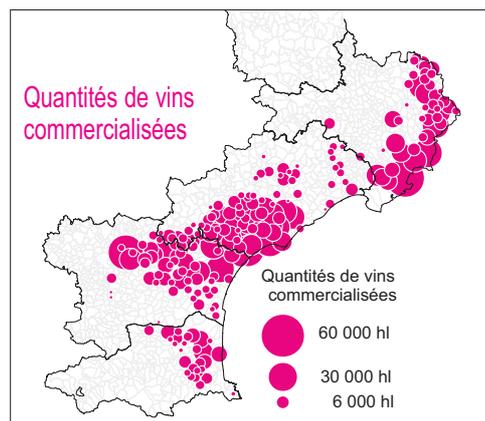
Les vignerons indépendants en quelques cartes...



Sources : Agreste – RA2010, Douane – CVI (déclarations de récolte 2010) ©IGN-BD CARTO



Sources : Agreste – RA2010, Douane – CVI (déclarations de récolte 2010) ©IGN-BD CARTO



Sources : Agreste – RA2010, Douane – CVI (déclarations de récolte 2010) ©IGN-BD CARTO

Nota :

- ✓ Toutes les données sont ramenées à la commune du siège statistique des exploitations agricoles.
- ✓ L'absence de données correspond soit à l'absence de vignerons indépendants soit au traitement du secret statistique (au moins 3 vignerons indépendants présents et aucun vigneron indépendant ne pèse plus de 85 % sur la commune).

1- Exploitation agricole à responsabilité limitée.
2- Société civile d'exploitation agricole.

Tableau 1 : les formes juridiques des viticulteurs

			Petites	Moyennes	Grandes	Total
Vinification	En cave coopérative seulement	Exploitation individuelle	98%	92%	51%	90%
		SCEA	0%	4%	23%	4%
		EARL	1%	3%	10%	3%
		Autres statuts	1%	2%	15%	3%
		Total	100%	100%	100%	100%
	en cave particulière seulement	Exploitation individuelle	88%	62%	22%	49%
		SCEA	2%	15%	25%	18%
		EARL	7%	14%	35%	22%
		Autres statuts	3%	9%	18%	12%
		Total	100%	100%	100%	100%

Sources : Agreste – RA2000 et RA2010, Douane – CVI (déclarations de récolte 2010)

Zoom sur les viticulteurs vinifiant à la fois en cave coopérative et en cave particulière

Il est difficile de caractériser les 659 viticulteurs de la région Languedoc-Roussillon vinifiant à la fois en cave particulière et en cave coopérative. En effet, la répartition des volumes vinifiés entre cave particulière et cave coopérative est très variable d'un viticulteur à l'autre (tableau 2). Les volumes qu'ils commercialisent sont d'autant plus substantiels que la part de leur vinification en cave particulière est importante puisque les caves coopératives commercialisent elles-mêmes les volumes qu'elles vinifient.

Une centaine de viticulteurs ne vinifient que moins de 10 % des volumes en cave particulière : en moyenne, 45,9 hl en cave particulière contre 977,8 hl en cave coopérative. Il s'agit d'exploitations de taille moyenne avec une PBS de 95 900 euros qui commercialisent un peu moins de 126 hl.

Le même nombre d'exploitations vinifient de 10 à 30 % des volumes en cave particulière. Ils sont également de taille moyenne avec 88 800 euros de PBS. Les volumes commercialisés sont proches de 200 hl en moyenne.

Au-delà de 30 % des volumes vinifiés en cave particulière, il s'agit généralement de grandes exploitations (PBS supérieure en moyenne à 100 000 €). Notamment, 140 viticulteurs vinifient essentiellement en cave particulière avec moins de 10 % des volumes qui restent vinifiés en cave coopérative. Ce sont de grosses exploitations avec une PBS moyenne proche de 160 000 euros. Et les volumes commercialisés par ces unités sont importants : pas loin de 1500 hl en moyenne. Ces 140 viticulteurs pourraient être assimilés à des vigneron indépendants au sens de la présente publication.

Tableau 2 : des viticulteurs d'autant plus gros que la part de la vinification en cave particulière est importante

Poids de la vinification en cave particulière dans la vinification totale*	Nombre d'exploitations agricoles	Volume moyen vinifié (hl)		Quantité moyenne de vin commercialisé (hl)	PBS moyenne (k€)
		Cave particulière	Cave coopérative		
Inférieur à 10 %	100	45,9	977,8	125,9	95,9
De 10 à 30 %	102	186,4	775,6	195,5	88,8
De 30 à 70 %	188	635,3	600,3	575,2	109,1
De 70 à 90 %	129	1 087,3	260,7	985,1	127,7
90 % et plus	140	1 623,1	78,7	1 484,7	159,2
Total	659	774,7	507,4	721,7	118,2

* : les ventes de vendanges fraîches ne sont pas prises en compte

Sources : Agreste – RA2000 et RA2010, Douane – CVI (déclarations de récolte 2010)

... Souvent plus grandes dans l'Aude et dans le Gard

Dans l'**Aude** se situent le quart des vigneron indépendants de la région. Dans ce département, les superficies en vignes à raisin de cuve valorisées par les vigneron indépendants sont supérieures à 21 ha pour la moitié d'entre eux. Du fait de quelques unités de très grande taille, la superficie moyenne atteint près de 31 ha. La vendange dépasse les 797 hl pour 50 % des vigneron indépendants de l'Aude.

C'est dans le **Gard**, où l'on trouve 22 % des vigneron indépendants régionaux, que la médiane atteint son plus haut niveau régional, tant pour les superficies en vignes (23 ha) que pour les quantités vendangées (887 hl).

L'**Hérault**, département le plus viticole de la région, concentre 40 % des vigneron indépendants. La moitié d'entre eux valorise plus de 17,6 ha de vignes à raisin de cuve et vinifie au moins 654 hl.

Dans les **Pyrénées-Orientales**, la moitié des vigneron indépendants valorise

18 ha ou plus en vignes à raisin de cuve : la superficie médiane est donc légèrement supérieure à celle de l'Hérault. En revanche, en termes de quantités récoltées, les valeurs sont moitié moindres qu'ailleurs : la médiane atteint à peine 342 hl. Le poids des vins doux naturels dans la production de ce département et le plafond des rendements particulièrement bas qui y correspond en sont probablement la cause.

Un vignoble plus orienté AOP

45 % de la superficie en vignes à raisin de cuve des vigneron indépendants est revendicable en AOP (appellation d'origine protégée) alors que cette proportion atteint à peine le tiers chez les coopérateurs purs (graphe 2). Inversement, ce n'est que 50 % de la superficie en vignes qui est revendicable en IGP (indication géographique protégée) contre 63 % chez les coopérateurs purs. S'agissant des quantités vinifiées (graphe 3), les vigneron indépendants se caractérisent par un poids plus important des vins à AOP dans

leur production (28 % contre 19 % chez les coopérateurs purs). Si les vins à IGP sont majoritaires avec une part de 62 %, leur part est cependant moindre que pour les coopérateurs purs (77 %). Enfin, près de 10 % de la production des vigneron indépendants reste constituée de vins SIG.

1/3 de la commercialisation est faite en vente directe

En 2010, les vigneron indépendants ont commercialisé au total 2,3 millions d'hl. Pour près d'un tiers de ce volume (soit 758 milliers d'hl), il s'agit de ventes directes. Ce chiffre inclut les exportations réalisées à condition qu'il n'y ait pas eu d'intermédiaire.

La commercialisation la plus importante (1,36 million d'hl, soit 59 % du total) est malgré tout la vente à un groupement de producteurs, au négoce ou à un grossiste. La vente à des magasins traditionnels ou spécialisés, à la restauration ou à des collectivités représente 5 % des débouchés (114 milliers d'hl), suivie de la vente à la grande distribution pour seulement 2,5 % des quantités (57,5 milliers d'hl).

Tableau 3 : caractéristiques comparées des exploitations viticoles régionales selon le lieu de la vinification

		Vinification en cave			
		Coopérative seulement	Particulière seulement	Coopérative et particulière	
Nombre d'exploitations	Aude	4 277	530	197	
	Gard	3 077	461	107	
	Hérault	6 535	839	259	
	PO	1 895	267	96	
	Total région	15 784	2 097	659	
Superficie en vignes à raisin de cuve	Total (1000 ha)	Aude	44,2	16,3	5,3
		Gard	37,1	12,9	3,3
		Hérault	52,8	22,8	6,6
		PO	15,6	6,8	2,6
		Total région	149,6	58,8	17,9
	Moyenne (ha/exp)	Aude	10,33	30,73	26,75
		Gard	12,06	27,93	31,24
		Hérault	8,08	27,23	25,53
		PO	8,22	25,55	27,39
		Total région	9,48	28,05	27,09
	Médiane (expl/ha)	Aude	6,55	21,00	21,00
		Gard	8,51	23,00	22,88
		Hérault	3,90	17,61	19,00
PO		4,12	18,00	20,14	
Total région		5,30	19,83	21,00	
Récolte 2010	Total (1000 ha)	Aude	2 434,9	719,7	272,0
		Gard	2 070,3	608,1	168,3
		Hérault	3 022,0	1 153,4	335,7
		PO	443,5	175,8	68,6
		Total région	7 970,7	2 657,0	844,6
	Moyenne (ha/exp)	Aude	569,3	1 357,9	1 380,7
		Gard	672,8	1 319,1	1 572,6
		Hérault	462,4	1 374,7	1 296,3
		PO	234,1	658,6	714,8
		Total région	505,0	1 267,1	1 281,7
	Médiane (expl/ha)	Aude	301,0	797,5	1 126,7
		Gard	414,1	887,0	1 143,8
		Hérault	204,6	654,0	957,4
PO		96,8	342,0	395,0	
Total région		239,9	666,0	917,2	

Sources : Agreste – RA2000 et RA2010, Douane – CVI (déclarations de récolte 2010)

Réforme de l'OCM

La réforme de l'OCM (organisation commune des marchés) viti-vinicole en 2008 introduit une nouvelle terminologie pour les signes de qualité et d'origine du vin. La segmentation de l'offre de vin est ainsi, depuis 2009, similaire à celle des autres produits alimentaires.

Les vins peuvent désormais bénéficier d'une appellation d'origine protégée (AOP) ou d'une indication géographique protégée (IGP).

Dans le cas contraire, ils sont dénommés vins sans indication géographique (VSI).

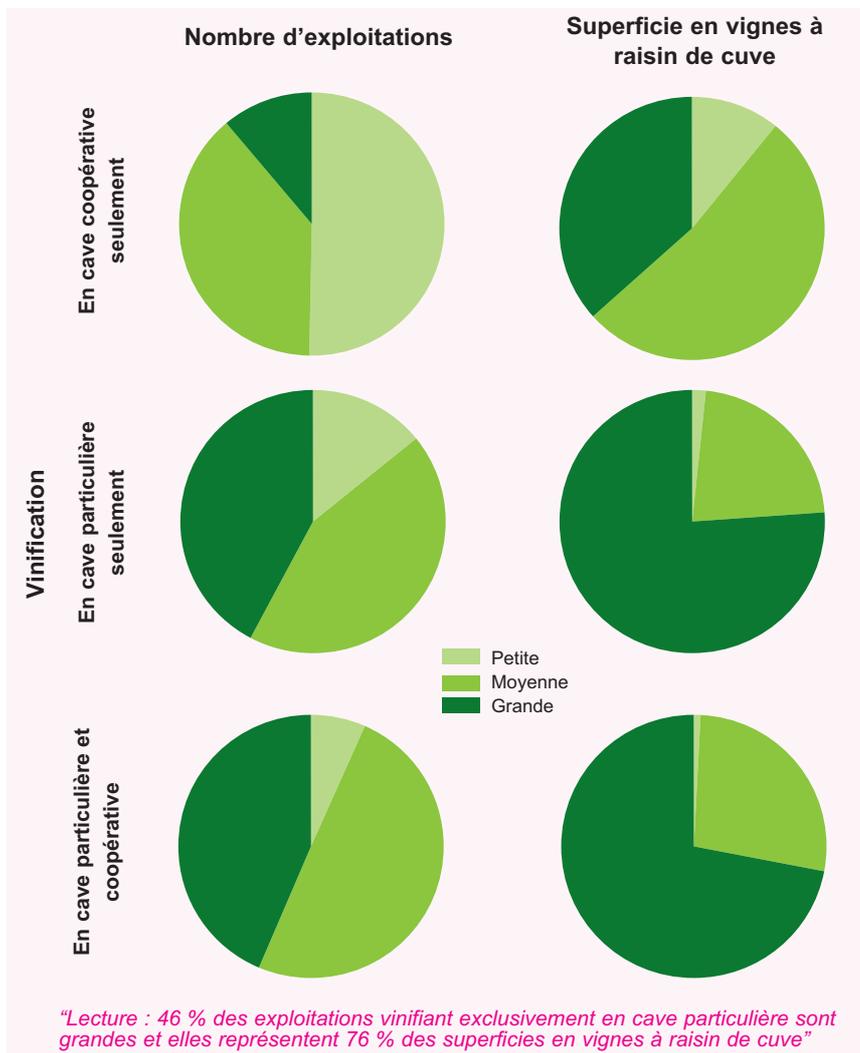
CVI (Casier Viticole Informatisé)

Le CVI est géré par la Douane. Dans le cadre de la gestion d'une exploitation viti-vinicole un certain nombre de formalités doivent être effectuées par le viticulteur auprès des services de l'administration des douanes en application de réglementations communautaires ou nationales : création ou acquisition d'une exploitation, acquisition, vente, prise à bail et fin de bail d'une parcelle, plantation nouvelle ou replantation, arrachage, plantation ou greffage, enrichissement, déclaration de récolte, déclaration de stocks, tenue de registres viti-vinicoles.

Recensement viticole 2010

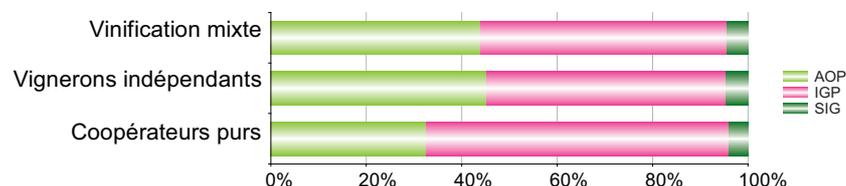
Afin d'alléger la charge statistique pour les répondants (en conformité avec le cahier européen des bonnes pratiques en matière de statistique), le recensement viticole 2010 a été réalisé selon une nouvelle méthodologie par rapport aux précédents recensements : lors du passage des enquêteurs pour le recensement agricole 2010, les identifiants EVV (entreprises viti-vinicoles) des exploitations étaient collectés afin de permettre le recours ultérieur aux données du CVI.

Graph 1 : la vinification en région selon la classe de taille des exploitations



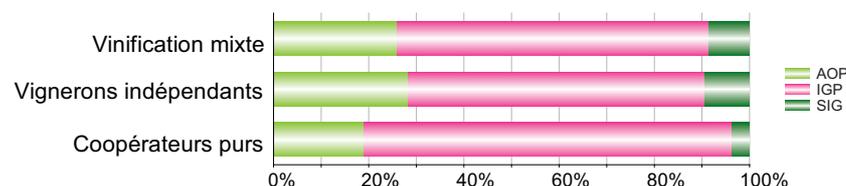
Sources : Agreste – RA2000 et RA2010, Douane – CVI (déclarations de récolte 2010)

Graph 2 : composition de la superficie en vignes à raisin de cuve selon le signe de qualité revendicable



Sources : Agreste – RA2000 et RA2010, Douane – CVI (déclarations de récolte 2010)

Graph 3 : composition de la production de vin selon le signe de qualité revendiqué



Sources : Agreste – RA2000 et RA2010, Douane – CVI (déclarations de récolte 2010)

Définitions

L'exploitation agricole est une unité économique qui participe à la production agricole et qui répond à certains critères :

- elle produit des produits agricoles (vin).
- elle atteint une certaine dimension, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (10 ares en vigne produisant des vins AOP).
- sa gestion courante est indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirene ou d'un identifiant de demande d'aide de la Politique Agricole Commune présume de l'indépendance de gestion.

Le travail effectué sur l'exploitation comprend, outre les actifs familiaux et les salariés permanents, les prestations fournies par des entreprises ou des Cuma³. Il est alors compté en temps de travail : **l'unité de travail annuel (UTA)** correspond à l'équivalent du temps de travail d'une personne à temps complet pendant un an.

PBS des exploitations

Les surfaces agricoles sont valorisées selon des coefficients permettant le calcul de la **production brute standard (PBS)**. Ces coefficients résultent des valeurs moyennes sur la période 2005 à 2009. La **PBS** décrit un potentiel de production des exploitations et permet de les classer en **"moyennes et grandes exploitations"**, quand elle est supérieure ou égale à 25 000 €, en **"grandes exploitations"** quand elle est supérieure ou égale à 100 000 €.

3- Coopérative d'utilisation du matériel agricole.

Tableau 4 : les vignerons indépendants ont bien résisté à la crise entre 2000 et 2010

	Vinification en cave			vente de vendanges fraîches	autres *	total région	
	Coopérative seulement	Particulière seulement	Coopératives et particulières				
2010	Nombre d'exploitations	15 784	2 097	659	166	917	19 623
	Superficies en vignes - cuve (1000 ha)	150	59	18	4	5	235
	SAU (1000 ha)	214	76	23	5	9	327
	Nombre d'UTA totales (1000)	15 177	6 651	1 662	338	820	24 648
	PBS (M€)	721	255	78	16	28	1 099
	Quantités vinifiées					18	18
	en cave particulière (1000 hl)		2 642	511			3 152
	en cave coopérative (1000 hl)	8 105		334			8 440
	Vente vendanges fraîches (1000 hl)	49	104	20	183		356
2000	Nombre d'exploitations	27 900	2 171	856	519		31 446
	Superficies en vignes - cuve (1000 ha)	206	62	25	3		295
	SAU (1000 ha)	295	81	31	9		416
	Nombre d'UTA totales (1000)	26 494	7 763	2 631	624		37 512
	PBS (M€)	1 026	275	110	23		1 434
	Quantités vinifiées **						0
	en cave particulière (1000 hl)		3 659	1 035			4 694
	en cave coopérative (1000 hl)	13 760		503			14 263
	Vente vendanges fraîches (1000 hl)	67	96	28	196		387
Évolution 2000-2010	Nombre d'exploitations	-43,4%	-3,4%	-23,0%	-68,0%		-37,6%
	Superficies en vignes - cuve (1000 ha)	-27,3%	-4,8%	-27,9%	10,5%		-20,4%
	SAU (1000 ha)	-27,2%	-6,1%	-27,1%	-39,1%		-21,2%
	Nombre d'UTA totales (1000)	-42,7%	-14,3%	-36,8%	-45,8%		-34,3%
	PBS (M€)	-29,7%	-7,2%	-29,3%	-27,5%		-23,3%
	Quantités vinifiées **						0,0%
	en cave particulière (1000 hl)		-27,8%	-50,7%			-32,8%
	en cave coopérative (1000 hl)	-41,1%		-33,5%			-40,8%
	Vente vendanges fraîches (1000 hl)	-26,7%	8,4%	-26,1%	-6,8%		-7,8%

* Pour 917 exploitations, il n'a pas été possible d'apparier les données d'enquête (RA2010) aux données de la déclaration de récolte de la douane. Or, ce sont ces dernières qui ont permis de classer les exploitations selon qu'elles vinifient en cave particulière ou coopérative. Ces 917 exploitations vinifient 18 000 hl au total.

** Lors du recensement de 2000, les quantités vinifiées ont été demandées aux exploitants. Les données présentées ici pour 2000 sont celles de l'enquête. Elles atteignent 19,3 Mhl au total contre 19,9 Mhl d'après la déclaration de récolte.

Sources : Agreste – RA2000 et RA2010, Douane – CVI (déclarations de récolte 2010)

Dans cette publication, le terme de vignerons indépendants (resp. coopérateurs purs) recouvre les exploitations agricoles valorisant des superficies en vignes à raisin de cuve et vinifiant exclusivement en cave particulière (resp. en cave coopérative), indépendamment du fait qu'elles vendent ou non de la vendange fraîche.



Agreste : la statistique agricole

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Service Régional de l'Information Statistique et Économique

Place Antoine Chaptal - CS 70039 - 34060 Montpellier cedex 02 Tél : 04 67 10 18 50 - Fax : 04 67 10 18 51

- Directeur de la publication : Matthieu Grégory
- Rédacteur en chef : Camille de Caix
- Cartographie : Camille de Caix
- Composition : Barbara Deltour
- Dépôt légal : à parution
- ISSN : en cours
- © Agreste 2012